

Toute l'actualité liée à la directive, décryptée par nos experts.

Préparation à l'ORSA 2014

Une semaine après le vote par le Parlement européen de la nouvelle directive Omnibus 2, l'ACPR a publié sur son site internet une série de documents sur le thème de la préparation à Solvabilité 2. En particulier, les « enseignements de l'exercice d'ORSA pilote 2013 » fournit des éléments utiles et des indications pour la réalisation de l'ORSA 2014.

Une meilleure préparation globale des organismes mais un retard constaté sur les chantiers ORSA

Au regard de l'« analyse des réponses au questionnaire 2013 sur la préparation des organismes d'assurance » l'ACPR constate une réelle progression dans la préparation des organismes à Solvabilité 2. Cependant, les avancées ne sont pas homogènes parmi l'ensemble des chantiers.

Ainsi, pour le Pilier 2, si la mise en place des fonctions clés semble plutôt avancée, seuls 29% des organismes affirment à l'ACPR que leurs travaux sont réalisés à plus de 50%.

Les trois évaluations de l'ORSA

L'ACPR apporte des précisions et des indications à la mise en place de l'ORSA et insiste sur les trois évaluations qui doivent obligatoirement apparaître de manière claire et distincte dans le rapport ORSA :

◆ **Première évaluation de l'ORSA** : l'évaluation du besoin global de solvabilité

Cette évaluation doit tenir compte du profil de risque de l'organisme, des limites de tolérance et de la stratégie commerciale fixée par les instances de direction. Elle doit comprendre :

- une description du profil de risque de l'organisme ;
- une évaluation des moyens nécessaires pour faire face aux risques importants.

◆ **Deuxième évaluation de l'ORSA** : l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques

Cette évaluation est prospective et doit être menée sur un horizon au moins égal à celui du Business Plan de l'organisme défini par les instances dirigeantes. Elle doit prendre en compte :

- les changements potentiels importants du profil de risque à travers différents scénarios ;
- une projection de la solvabilité sur l'horizon défini ;
- la qualité des fonds propres mis en regard du SCR et du MCR.

◆ **Troisième évaluation de l'ORSA** : l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR

Les organismes devront évaluer dans quelle mesure le profil de risque de l'organisme est bien traduit dans les hypothèses de la méthode de calcul du SCR auquel il a recours et éventuellement présenter les moyens permettant de les corriger (USP, ...).

Les concepts de l'ORSA

L'ACPR apporte également quelques précisions sur certains concepts clés de l'ORSA, ainsi :

- ◆ Il ne faut pas confondre risque calculable et risque quantifiable, seuls les risques quantifiables sont couverts par le SCR et peuvent être contrés par la présence de capital ;
- ◆ Un risque important est celui qui peut influencer le jugement et la décision ;
- ◆ Le profil de risque doit être entendu comme une description de la réalité des risques de l'organisme ; cette description peut prendre la forme d'une cartographie des risques ;
- ◆ La notion d'appétence au risque doit être claire et suffisamment détaillée pour exprimer et refléter les objectifs stratégiques des instances de gouvernances.



Marie-Laure DREYFUSS
Associée
Responsable Pôle
Gouvernance et
Contrôle Interne